



09 juin 2017

Securitas est prêt à appliquer la nouvelle loi

“Un rôle important comme partenaire professionnel des services de polices et de sécurité”

Vendredi 09 juin 2017 – **Securitas réagit positivement à l’approbation finale de la nouvelle loi sur la sécurité privée, hier au Parlement Fédéral.** *“La nouvelle législation démontre comment le secteur de la sécurité privée a évolué ces dernières années pour devenir un partenaire à part entière et apprécié de la police. Cela est possible notamment grâce à nos connaissances technologiques. La nouvelle loi représente une étape importante pour une collaboration visant une sécurité intégrale dans toute la société »*, déclare Koen Colpaert, porte-parole de Securitas.

La loi sur la sécurité privée et particulière (la loi Tobback) existait depuis déjà près de 30 ans et a connu, durant cette période, un certain nombre de changements. Cette dernière devenait obsolète et n’évoluait plus assez comparé aux évolutions en cours dans ce secteur. Le processus permettant de remettre la nouvelle législation en phase avec les possibilités et capacités du secteur de la sécurité privée s’est développé ces dernières années à la vitesse de l’éclair.

Nous sommes satisfaits de la façon dont la législation a été adaptée. Les possibilités dont disposent des sociétés telles que Securitas – la technologie, les compétences de nos collaborateurs et nos connaissances – ont tellement évolué qu’il fallait impérativement moderniser la législation.

Contrôle de sacs à dos et à main

Les agents de gardiennage du secteur privé remplissent, avec cette nouvelle loi, un rôle plus important quant au maintien de notre sécurité. En effet, les entreprises de gardiennage peuvent, dès à présent, fouiller les sacs à dos et à main, dans le cadre d’un événement par exemple. L’organisation de sweepings est également un nouveau pouvoir d’action pour les agents de gardiennage. Le porte-parole de Securitas, Koen Colpaert, déclare : *« nos agents peuvent, à partir de maintenant, fouiller un lieu et contrôler la présence d’armes, d’explosifs ou de drogues. Une fois la sécurisation du lieu confirmée, le public sera autorisé à entrer »*.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



09 juin 2017

Les moyens techniques

Une autre compétence acquise par les entreprises de gardiennage privées est de pouvoir utiliser des drones ou d'autres moyens technologiques.

Koen Colpaert, porte-parole de Securitas affirme que « *C'est pour nous extrêmement important que nous puissions, grâce à cette nouvelle loi, soutenir les services de police avec des moyens technologiques comme des drones, des caméras mobiles ou encore des chiens, toujours en combinaison avec un agent de gardiennage formé. Ces moyens sont parfaitement adaptés pour être mis en place lors d'événements ou d'incidents spécifiques ou pour par exemple monitorer de grandes masses de personnes. De plus, nos agents sont parfaitement formés pour utiliser ces outils de manière optimale. La police ne doit donc pas investir dans des formations supplémentaires pour utiliser ces différents moyens* ».

Visionner en temps réel les images de caméras

Grâce à la nouvelle loi, les entreprises de gardiennage pourront enfin visionner les images caméras dans la chambre de contrôle de la police, sous leur supervision.

« *Securitas utilise souvent des caméras ou des drones pour sécuriser des événements ou des lieux où un grand nombre de personnes est réuni. Les images qui sont envoyées par les caméras à la chambre de contrôle centrale, doivent être visualisées pour que l'on puisse détecter les personnes ou les mouvements suspects. Grâce à la nouvelle législation, nos agents peuvent maintenant observer ces images sous la supervision de la police* », d'après le porte-parole de Securitas, Koen Colpaert.

La nouvelle loi sera mise en place dans les semaines à venir.

A propos de Securitas

Securitas est mondialement novateur au niveau de sa connaissance dans la sécurité. Securitas combine l'humain, la technologie et la connaissance dans le but de pouvoir offrir à ses clients des solutions de sécurité efficaces et efficaces. Plus de 330.000 collaborateurs font la différence dans le secteur résidentiel, auprès des PME, des grandes entreprises et des institutions publiques. En Belgique, Securitas compte plus de 6000 collaborateurs.